

Il s'agit du dernier compte-rendu du Conseil académique (CAc) restreint aux enseignant-es chercheur-es de l'Université de Nantes qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2021. Le prochain CR sera celui du CAc nouvelle version (Nantes Université)

Comme d'habitude, il s'agit d'un compte-rendu non exhaustif

1) Approbation PV

2) Classement corps des MCF (services antérieurs pris en compte dans l'ancienneté)

Validation

3) Demandes de congés pour CRCT pour 2022-2023

23 candidatures en 2021 et 19 semestres

28 candidatures demandées pour cette année.

Jusqu'à présent : procédure gérée au sein des CAC restreint, désormais avec NU, ce sera géré au niveau des conseils de pôles, le CAC fera des recommandations. Attribution au niveau polaire selon enveloppe globale NU. Sauf Inspé qui n'a pas de conseil de pôle ni ne prévoit de délégation au Conseil d'institut donc cela restera au niveau du CAC restreint que ce sera géré.

Aujourd'hui : phase locale (avis), puis CNU, puis retour en phase locale (conseil de pôle).

Poids du pôle sciences et technologie dans les demandes : pôle très demandeur et composante importante du point de vue du nombre d'EC/NU.

Pas de demande du pôle sociétés.

Le faire rapidement dans nouveau mandat pour pouvoir anticiper les EDT.

4) demandes de délégation CNRS.

Compensation du CNRS pour l'établissement : 5600 euros par semestre. On ne peut pas mettre un ATER en face.

Nouvelle notation du CNRS : dossiers prioritaires, soutenus mais non prioritaires, dossiers refusés (ne remontent pas au CNRS).

2021 : 15 candidatures, 22 semestres demandés et 16 acceptés

2022 : 12 candidatures, 19 semestres demandés.

Une femme seulement qui demande.

Q : peur de perdre ses cours à la fin, et souvent les femmes sont dans des positions inégales pour négocier cela.

DA : il faut que communauté s'y intéresse car à la fois c'est un frein mais aussi si un collègue s'investit dans un cours, c'est difficile de lui demander de le laisser à la fin de la délégation : c'est en tension, on en a bien conscience, il faut que la communauté s'y intéresse.

Q : est-ce qu'international est un critère pour les délégations CNRS ?

Q : les équipes CNRS sont aussi concentrées sur pôle sciences et techniques et moins humanité et sociétés.

Q : y a-t-il une interdiction réglementaire à poser une demande CRCT après une délégation CNRS ou l'inverse ?

DA : non aucune interdiction réglementaire, même si les composantes peuvent le traiter différemment mais aucun cadre réglementaire : des collègues obtiennent d'ailleurs successivement une demande de l'un et de l'autre.

Q : sur l'avis des composantes : elles prennent aussi leur décision par rapport à la question de l'encadrement et cela peut donc impacter les demandes CNRS, mais en tant qu'éléments exogènes aux dossiers.

DA : oui les directeurs et directrices de composante prennent aussi cela en compte : il y a la nécessité que les collègues fassent et obtiennent des délégations mais aussi que les composantes puissent continuer à travailler : il faut donc prioriser les demandes et qu'il y ait un dialogue entre le labo et la composante.

Q : que pense-t-on de la politique de délégation non pas en matière managériale mais d'un point de vue santé au travail, où parfois des collègues individuellement débordés font ce type de demandes comme une « exfiltration » ?

DA : oui, cela existe et cela peut être pris en compte en fonction des situations

Q : il y a parfois un côté « récompense » du directeur/de la directrice de laboratoire pour donner des récompenses à ceux qui « font tourner les labos ». Mais le directeur/la directrice de laboratoire n'est pas là pour ça. Certains s'investissent et ne demandent rien, cela les regarde, mais il est tout à fait légitime de demander une délégation, sans qu'intervienne cette logique de récompense.

Vote en deux temps, sur l'ensemble sauf un dossier puis sur ledit dossier : sur le second vote, beaucoup d'abstentions et votes contre, sur le motif que l'avis d'une des composantes pose question (mais plus de votes favorables)

5) CPP (congés pédagogiques)

Pour transformation des pratiques pédagogiques

Promotion d'une formation structurante pour l'UN

Internationalisation d'une formation.

⇒ Grande satisfaction des collègues qui ont pu porter ces projets.

⇒ Encore peu connu

6) campagne synchronisée 2022 Comité de sélection

Retour de certains dossiers suite au refus du CAC restreint car pas respect de la parité, ou le fait que règles de l'UN n'étaient pas mises en œuvre. Retoqué par le CAC. Réexamen des dossiers

⇒ importance du CAC aussi sur ce type de question pour permettre une équité entre les différents pôles.

7) recrutement ATER au fil de l'eau

Ok

8) Validation comité sélection LRU pour UFR Droit & Sciences politiques

Ok

9) Bilan des recrutements

17 enseignants du second degré en 2021 (chiffre stable)

Augmentation du nombre de candidatures, plus de femmes : 52 % agrégés, 26 % certifiés, 3, 8 % CAPLP (pour 26 % de provenance Ile-de-France)

33 EC pour 2021 : 17 MCF et 16 PU (grosse augmentation du nombre de postes de PU)

38 candidats pour poste MCF

10 postes pour poste PU

42 % femmes pour MCF et 28,8 PU : baisse de la part des femmes en MCF et PU.

Endo-recrutements MCF : 29 % endo-recrutements (contre 7 % en 2020, 11 % en 2019 et 17 % en 2018)

Pour PU : endo-recrutements : 50 % en 2017, 20 % en 2020 et 53 % en 2021.